

Actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes au travail Présentation du dispositif de signalement **CNRS Côte d'Azur**



1. Cadre juridique

Obligation légale de mise en place d'un dispositif de signalement

Art L. 135-6 du code général de la fonction publique

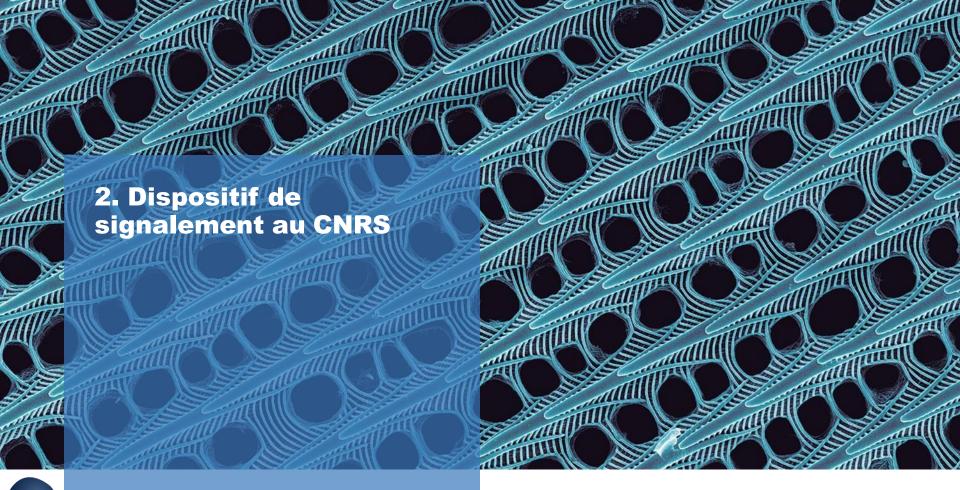
Dispositions d'application:

- Décret n° 2020-256 applicable à l'ensemble de la fonction publique
 - Arrêté du 17 mars 2021 applicable aux établissements relevant du MESRI

Mise en œuvre opérationnelle au CNRS:

<u>Circulaire du 21 avril 2021</u> relative au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes au travail







2. Dispositif de signalement au CNRS

Outil de signalement

signalement@cnrs.fr

Champs de compétence

Actes de violence

Actes de discrimination

Harcèlement moral

Harcèlement sexuel

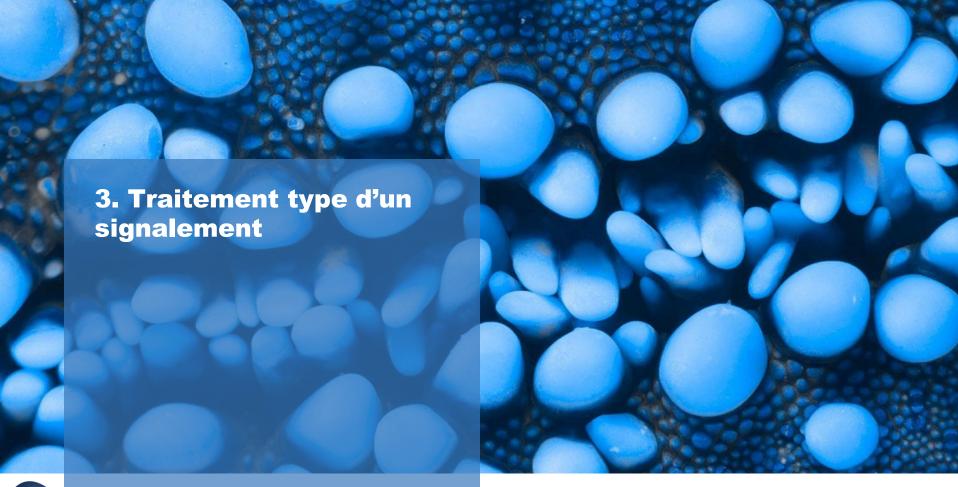
Agissements sexistes

Interlocuteurs

Référent signalements Joël Moret-Bailly

Cellule signalements pilotée par Sara Lespagnandelle







3. Traitement type d'un signalement – prise en charge d'un signalement

Signalement recueilli via l'adresse générique signalement@cnrs.fr

Accusé de réception par la cellule signalements: confirmation de la prise en charge du signalement

Etude de la <u>recevabilité</u> du signalement reçu (délai un mois)



3. Traitement type d'un signalement – signalement manifestement irrecevable

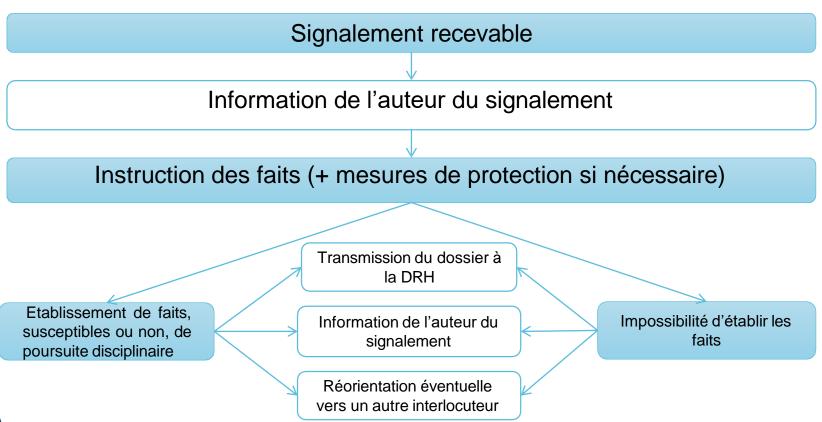
Signalement manifestement irrecevable

Information de l'auteur du signalement

Réorientation éventuelle vers un autre interlocuteur



3. Traitement type d'un signalement – signalement recevable







4. Interactions avec d'autres dispositifs existants au CNRS

Médiatrice du CNRS

la-mediatrice@cnrs.fr

Cellule signalements

Médecine de prévention, Assistants de service social

Référent intégrité Scientifique

remy.mosseri@cnrs.fr

Délégations régionales (SRH notamment)



4. Interactions avec d'autres dispositifs existants au CNRS : l'association France Victimes

Cellule signalements

Association France Victimes

Prise en charge juridique et institutionnelle des faits signalés

Accompagnement psychologique et social de l'auteur du signalement

Numéro de téléphone dédié aux agents : 01 80 52 33 77 et adresse mail générique CNRS : cnrs@france-victimes.fr

